

|                                                                                                                |                                                                                   |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|                                                                                                                | <b>Séance publique du 25 septembre 2026</b>                                       | <b>N° 2026-416</b>         |

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE  
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE  
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE  
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ  
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT  
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT  
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI  
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES  
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT  
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20260925-lmc1118979-DE-1-1  
Date de télétransmission : 02/10/2026  
Date de réception préfecture : 02/10/2026  
Publié : 02/10/2026

|                                                                                   |                                                  |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------|
|  | Conseil du 25 septembre 2026                     | <i>Délibération</i> |
|                                                                                   | Direction Appui Administrative et Financière DGA | <b>N° 2026-416</b>  |

---

**Association arc en rêve, modification des acomptes et versement anticipé du solde -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le centre d'architecture arc en rêve, créé à Bordeaux en 1981 pour mener des actions de sensibilisation culturelle dans les domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et du design, a dû faire face à deux crises majeures ces 4 dernières années.

La première est intervenue à la suite de graves irrégularités de gestion en 2023 qui s'est soldée par une procédure de mandat et de conciliation validée par le tribunal judiciaire de Bordeaux et clôturée respectivement le 11 juin et 26 novembre 2024. A ce titre, l'association a poursuivi l'exécution du plan de remboursement des dettes sociales et fournisseurs qui a été soldé en 2025. Dans ce cadre, l'association a su restaurer progressivement son résultat annuel qui est redevenu légèrement excédentaire en 2025 soit 31 k€ (-808 k€ en 2022, -136 k€ en 2023, -26,5 k€ en 2024).

Pour autant, dans le cadre d'un rapport publié le 23 octobre 2025, de graves anomalies de gestion et de management ont été constatées y compris après 2023 par la chambre régionale des comptes (CRC) qui a dressé le constat d'une situation toujours précaire en dépit des mesures de redressement prises.

Dans ce contexte, notre établissement, en partenariat avec les autres financeurs publics (Ville de Bordeaux, DRAC), n'a pas souhaité sanctionner les salariés de la structure et a décidé d'accompagner le conseil d'administration et l'assemblée générale d'*arc en rêve* dans la refonte de leur projet associatif, en allouant un financement en 2026 de 386 894€, soit 95% de la somme allouée les exercices précédents. Par ailleurs, pour corréler ce soutien à la mise en œuvre des recommandations de la CRC, le plan de versement de la subvention a été modulé en prévoyant un acompte réduit de 60% et un versement de solde à la production des pièces comptables visées par le commissaire aux comptes et du compte-rendu qualitatif et financier 2026.

A date, la majeure partie des recommandations de la CRC ont été mises en œuvre par l'association, qui a notamment renouvelé l'intégralité de son conseil d'administration, désigné un nouveau Président Monsieur Jean-Baptiste Marie, et cherche à recruter son nouveau directeur. L'état d'avancement desdites recommandations est joint en annexe au présent rapport.

L'association a également adapté son budget à cette diminution de ressources et met tout en œuvre pour assurer ses missions fondamentales tout en continuant son redressement financier.

Toutefois, au regard des modalités de financement de son activité et particulièrement les frais liés au démontage de deux expositions et la production de deux expositions ayant eu

lieu sur le premier semestre, de la baisse de trésorerie occasionnée par des acomptes réduits et de la suppression de l'aide de la Région, de l'absence de réserves, l'association nous a fait part de sa très grande tension de trésorerie quand bien même la projection de son atterrissage comptable 2026 se traduirait par un nouvel excédent. Ce manque ponctuel de liquidités pourrait alors compromettre son activité, sachant que l'association ne peut pas recourir à des lignes bancaires et qu'elle a d'ores et déjà obtenu le versement de la subvention de la DRAC.

C'est pourquoi l'association arc en rêve a demandé à pouvoir bénéficier d'un versement par anticipation du solde de la subvention métropolitaine 2026 sans attendre la production des comptes-rendus prévus à l'article 5 de la convention d'octroi. Il est ainsi proposé de répondre favorablement à cette sollicitation. Cette demande a également été adressée à la ville de Bordeaux qui va soumettre une suite favorable à celle-ci dans le cadre de son conseil du 28 septembre prochain.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération 2026-111 en date du 30 janvier 2026 autorisant le versement d'une subvention de 386 894 € à l'association arc en rêve au titre de l'année 2026 selon les modalités prévues par la convention signée le 19 février 2026,

**VU** la demande de l'association arc en rêve du 9 juillet 2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt d'accompagner la pérennité d'arc en rêve au regard des efforts engagés par la structure pour répondre notamment aux recommandations de la chambre régionale des comptes,

#### **DECIDE**

**Article UNIQUE :** de verser immédiatement le solde de la subvention pour 2026, soit 154 757 €, par dérogation à la date fixée à l'article 5 de la convention. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

**Résultat du vote :** Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| Pour :                      | 103                   |
| Contre :                    | 0                     |
| Abstention :                | 1 (M. Olivier ESCOTS) |
| Non-participation au vote : | 0                     |

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Par le/la secrétaire de séance,</p> <p>Signé numériquement le 01/10/2026<br/>Par Emmanuel SALLABERRY<br/>Vice-président</p>  | <p>Pour expédition conforme,</p> <p>Signé numériquement le 02/10/2026<br/>Par Thomas CAZENAVE<br/>Président</p>  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|